

Département de Loir-et-Cher  
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay

Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 13  
Vote pour : 14  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0

Date de la convocation :

30 décembre 2020

*Séance du 7 Janvier 2021*

L'an deux mil vingt et un, le sept janvier, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 30 décembre 2020, s'est réuni, à la salle polyvalente exceptionnellement (cause crise sanitaire COVID 19), en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 30 décembre 2020.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs- Yvette MASSET - Patrick MOREL - Françoise PLAT- Guy DUCHOSSOIS - Jean-Luc ESNAULT- Evelyne CAIL - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - Florence FOUSSIER - Claude DUVOUX - Jocelyne DELLA PUPPA.

**Étaient absents excusés :** Monsieur Sylvain DECOURS - Madame Annick MOREL (ayant donné pouvoir à Françoise PLAT)

**Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Jean-Luc ESNAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

|                         |   |  |
|-------------------------|---|--|
| <b><u>N° 5/2021</u></b> | <b>Objet :<br/>Subvention au TOUR DU LOIR-ET-CHER<br/>cycliste 2021</b> | <b>7. Finances Locales<br/>7.5 Subventions</b> |
|-------------------------|---|--|

Madame la Maire présente aux membres du conseil municipal, la demande de subvention de l'Association Tour du Loir-et-Cher, afin d'organiser le 61ème Tour du Loir-et-Cher, course cycliste, « E. Provost », Prix du Conseil Général et des Municipalités Sportives, qui se déroulera du 14 au 18 avril 2021.

L'association demande au conseil municipal, une subvention d'organisation pour 2021, en fonction du nombre d'habitants, soit  $0,12 \text{ €} \times 1\,049 = 125,88 \text{ €}$

## Décision

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'arrondir cette somme et de verser une subvention de 130,00 € en 2021, à l'association Tour du Loir-et-Cher.

La Maire,  
  
Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le *18/01/2021* et de la publication le *18/01/2021*.

La Maire,  
  
Françoise PLAT